

Fiche d'informations légales de MeilleureSCPI.com

Ce document, remis lors de notre premier entretien, a pour objectif de vous présenter l'activité du cabinet MeilleureSCPI.com et les différents statuts réglementés dont nous relevons ; il vous permet ainsi de vérifier par vous-même le statut et la capacité d'exercice de notre cabinet. Il est en complément de notre plaquette commerciale. Ce document est conforme à la réglementation et notamment aux articles 325-3 du règlement général de l'AMF et L 520-1 du code des assurances. Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire les éléments suivants :

L'entreprise :

Nom : MeilleureSCPI.com - Siège social : 4, rue de la Michodière - 75002 Paris
Forme juridique : S.A.S. au capital de 10 000 € - Siret 532 567 583 0010 RCS de Paris - NAF/APE : 7022Z
Adresse e-mail : contact@meilleurescpi.com - Site internet : MeilleureSCPI.com - Tél : 0805 696 022 (appel gratuit depuis un fixe)

Notre métier :

MeilleureSCPI.com est un cabinet de conseil spécialisé dans les fonds immobiliers qui vous permet :

- De vous informer et de comprendre le fonctionnement des fonds immobiliers ;
- D'accéder à une large sélection de fonds immobiliers ;
- D'être accompagné(e) par des experts en investissement immobilier, sans frais supplémentaire, et de bénéficier de notre expérience et connaissance du marché de l'immobilier ;
- D'obtenir une transparence de l'information et une objectivité puisque nous sommes une société totalement indépendante ;
- D'obtenir des outils d'aide à la prise de décision : une sélection de fonds immobiliers, accompagnée d'une méthodologie de sélection et une simulation financière, adaptée à votre situation fiscale et patrimoniale ;
- D'investir grâce à nos conseils ;
- D'obtenir un suivi après l'investissement, sans frais supplémentaire.

Nos statuts réglementés :

MeilleureSCPI.com est inscrit au Registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance sous le numéro d'immatriculation 13000814 (www.oriass.fr) au titre des activités réglementées suivantes :

- Conseiller en Investissements Financiers (CIF) enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) ;
- Courtier d'assurance ou de réassurance (COA) positionné dans la catégorie b Art. L520-1 II 1° du Code des assurances ;
- Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) ;
- Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP).

L'activité de CIF est placée sous l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) : 17 Place de la Bourse, 75082 PARIS cedex 02 - www.amffrance.org ;
Les activités de COA, MIA et d'OBSP sont placées sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) : 61 rue Tailbout, 75436 PARIS cedex 09 - www.acpr-banque-france.fr.

MeilleureSCPI.com exerce par ailleurs l'activité de Transactions immobilières et fonds de commerce, titulaire d'une carte professionnelle n° T14095 délivrée par la Préfecture de Police de Paris. La société ne peut recevoir aucun fonds, effet ou valeur. MeilleureSCPI.com dispose, conformément à la loi et au code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle suffisante couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances. Assurance responsabilité civile et professionnelle souscrite auprès de AIG adhérent n° 2.401.200/RD00043134Y. Votre conseiller s'est engagé à respecter intégralement le code de bonne conduite de l'ANACOFI-CIF disponible au siège de l'association ou sur <http://www.anacofi.asso.fr>.

Protection des données personnelles :

MeilleureSCPI.com agira dans le respect de la plus stricte confidentialité. Les informations personnelles qui vous sont demandées sont indispensables à l'exercice de notre mission de conseil. Elles pourront être transmises à nos partenaires financiers en cas de souscription d'un des produits proposés. Ces informations sont couvertes par la loi du 6 janvier 1978 relative à l'information et aux libertés. Vous disposez en conséquence d'un droit individuel d'accès et de rectification. Vous pouvez nous contacter à cet effet à l'adresse suivante : MeilleureSCPI.com - 4, rue de la Michodière - 75002 Paris.

Conflits d'intérêt identifiés :

MeilleureSCPI.com, afin de mieux appréhender les produits qu'elle vous propose, peut être amenée à acheter des parts dans les sociétés civiles de placement immobilier (SCPI) qu'elle vous propose. MeilleureSCPI.com peut indiquer sur votre demande, dans son rapport écrit de conseil, les SCPI pour lesquelles elle détient des parts si elle vous les propose dans ses préconisations.

Notre rémunération :

Il n'y a pas de coût supplémentaire en passant par MeilleureSCPI.com. Nous ne vous facturerons pas d'honoraires dans le cadre de souscriptions réalisées sur le marché primaire et secondaire. Si vous choisissez de mettre en œuvre la stratégie proposée par le Conseiller en Investissements Financiers de notre société, notre rémunération prendra la forme d'une commission payée par la société de gestion sur les placements retenus. Cette commission dépendra du support choisi. Le pourcentage de notre commission vous sera indiqué dans le rapport écrit de conseil lorsque nous vous présenterons les différents supports proposés.

Réclamation :

Conformément aux dispositions de l'article 325-12-1 du règlement de l'AMF, MeilleureSCPI.com a établi une procédure efficace et transparente en vue du traitement raisonnable et rapide des réclamations que lui adressent ses clients existants ou potentiels. Vous pouvez adresser vos réclamations par voie postale à l'adresse suivante : MeilleureSCPI.com - Service Clients / Gestion des réclamations - 4, rue de la Michodière - 75002 Paris - par email : reclamation@meilleurescpi.com - par téléphone : 01 82 28 90 28 et en remplissant le formulaire de réclamation (sur notre site internet) Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- deux mois maximum entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Le réclamant peut notamment s'adresser à : L'ACPR, L'AMF et L'ANACOFI.

Nos partenaires :

Dénomination	Type de Structure	Type de Contrat
Société de gestion SCPI		
Advenis IM	Société de gestion	Convention de distribution
Amundi Immobilier via CPR	Société de gestion	Convention de distribution
BNP Paribas REIM	Société de gestion	Convention de distribution
Ciloger	Société de gestion	Convention de distribution
Corum AM	Société de gestion	Convention de distribution
Fiducial Gérance	Société de gestion	Convention de distribution
Foncière et Territoires	Société de gestion	Convention de distribution
Foncia Pierre Gestion	Société de gestion	Convention de distribution
Groupe Voisin	Société de gestion	Convention de distribution
Immovalor Gestion	Société de gestion	Convention de distribution
Intergestion	Société de gestion	Convention de distribution
La Française REIM	Société de gestion	Convention de distribution
NAMI AEW	Société de gestion	Convention de distribution
Paref Gestion	Société de gestion	Convention de distribution
Perial AM	Société de gestion	Convention de distribution
Primonial REIM	Société de gestion	Convention de distribution
Urban Premium	Société de gestion	Convention de distribution
Sogenial	Société de gestion	Convention de distribution
Vendome Capital Partners	Société de gestion	Convention de distribution
Société de gestion FCPI / FIP		
123 Venture	Société de gestion	Convention de distribution
Alto Invest	Société de gestion	Convention de distribution
Truffle Capital	Société de gestion	Convention de distribution
Distributeurs		
Alfithenor	Société de courtage	Mandat d'intermédiaire d'assurance ORIAS
Exclusive Partners	Société de gestion	Convention de distribution
Sicav Onlive	Entreprise d'investissement agréée par le CECEI	Convention de distribution
Partenaires bancaires		
BNP Paribas	Banque	Contrat de partenariat
Crédit Foncier	Mandataire d'intermédiaire	Mandat d'intermédiaire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement
CACF	Établissement de crédit	Mandataire en Opération de Banque et en Services de Paiement

VH1328042016